



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE
2016 - 2020

CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le lycée Alexandre BERARD,
l'académie de Lyon et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2016 - 2020



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



AUVERGNE - Rhône-Alpes



Lycée Professionnel
Alexandre Bérard

223, rue Alexandre Bérard
01500 AMBERIEU EN BUGEY

www.lpberard-amberieu.fr

SOMMAIRE

Préambule	page 3
1-Diagnostic Contexte	page 4
Points d'appui et d'amélioration	
Problématique de l'établissement et axes de progrès	
2 - Objectifs stratégiques	page 9
3 - Leviers stratégiques	page 10
4 - Accompagnement (autorité académique et région)	page 11
5 - Durée du contrat	page 12
Annexe : les indicateurs	page 13

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties.

Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

1 - Contexte du LYCEE ALEXANDRE BERARD

1-1 Histoire

Depuis sa création en 1943 comme centre d'apprentissage, le lycée Alexandre Bérard est le lieu emblématique à Ambérieu en Bugey de la formation professionnelle tout au long de la vie. Quelques dates marquantes :

1958 : Installation sur le site actuel au 223, rue Alexandre Bérard

1960 : Le centre d'apprentissage devient Collège d'Enseignement Technique (CET)

1975 : Le Collège d'Enseignement Technique (CET) devient Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP)

1983 : Le lycée d'enseignement professionnel prend le nom d'Alexandre Bérard (*nom d'une personnalité locale Alexandre BERARD, ancien Conseiller Général et ancien Vice-président du Sénat*)

1984 : Construction d'un internat

1985 : Le lycée d'enseignement professionnel devient Lycée Professionnel

De 1991 à 2007 : Travaux d'extension et de rénovation du lycée professionnel Alexandre Bérard

2009 - 2010 : Rénovation de l'internat

1-2 Environnement

Situé en sortie d'Ambérieu en Bugey en direction de Bourg en Bresse, le lycée Alexandre Bérard fait partie d'un quartier où cohabitent 3 types de constructions : une zone ancienne pavillonnaire, des commerces et des installations sportives de la commune.

La cohabitation entre les lycéens et les habitants du quartier se passe bien, mais nous rencontrons des problèmes récurrents de vols perpétrés par nos élèves dans les commerces et aussi des regroupements d'élèves aux abords des installations sportives, ce qui génère différents trafics. Les usagers de ces installations sportives et les élus de la Mairie se plaignent régulièrement des incivilités de nos élèves aux abords de ces installations.

1-3 partenariats

Le lycée possède des équipements pédagogiques et professionnels conséquents et modernes grâce aux dotations de la région mais aussi grâce à la taxe d'apprentissage. Cette taxe d'apprentissage importante provient des nombreux partenariats avec les entreprises du bassin d'emploi d'Ambérieu. Nous espérons que la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage ne mettra pas notre établissement en difficulté financière.

2 - Les familles et les élèves

L'origine sociale des élèves

% PCS	2012		2013		2014	
	Etab.	Acad.	Etab.	Acad.	Etab.	Acad.
1. Cadres supérieurs et enseignants	9,2%	11,1%	8,0%	11,0%	9,1%	10,9%
2. Cadres moyens	15,7%	12,8%	13,0%	12,7%	13,4%	12,8%
3. Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	25,8%	24,9%	25,2%	24,8%	27,9%	25,0%
4. Ouvriers et inactifs	44,4%	45,2%	49,3%	45,7%	46,5%	45,3%
5. Non renseignée	4,9%	6,0%	4,6%	5,8%	3,1%	6,1%

Ce tableau montre que l'origine sociale des élèves est proche des moyennes académiques.

Une analyse des PCS des familles des élèves de CAP montre que la catégorie 4 : Ouvriers et inactifs est surreprésentée, dépassant les 70% dans certaines filières.

Les parents d'élèves de l'établissement ne sont pas organisés et peu représentés dans les instances de l'établissement. À la rentrée 2016, il faudra mettre en place une nouvelle dynamique pour renforcer l'implication des parents dans la vie de l'établissement.

3 - Les structures pédagogiques

À la rentrée 2011, le lycée A. Bérard accueille 580 élèves répartis dans 29 divisions.

- CAP en 2 ans

CAP Serrurier métallier (Capacité d'accueil : 15)

CAP Constructeur bois (Capacité d'accueil : 15)

CAP Préparations et Réalisation d'Ouvrages Électriques (Capacité d'accueil : 15)

CAP Employé de Commerces Multispécialités (Capacité d'accueil : 15)

- Baccalauréat en 3 ans

BAC PRO Aluminium Verre et Matériaux de synthèse (Capacité d'accueil : 15)

BAC PRO Constructeur Bois (Capacité d'accueil : 15)

BAC PRO Maintenance des Équipements industriels (Capacité d'accueil : 15)

BAC PRO Technicien Installations des Systèmes Énergétiques Et Climatiques (Capacité d'accueil : 15)

BAC PRO Électrotechnique (Capacité d'accueil : 15)

BAC PRO Système Électronique Numérique (Capacité d'accueil : 15)

Ces 6 baccalauréats constituent 4 classes en seconde, première et terminale.

1 BAC PRO Gestion administrative (Capacité d'accueil : 24)

1 BAC PRO Commerce (Capacité d'accueil : 24)

1 BTS Génie climatique (Capacité d'accueil : 24)

- une classe de troisième DP6 capacité d'accueil 24

- un dispositif ULIS accueillant 10 élèves

- le dispositif MDLS accueillant 64 élèves

- une classe euro anglais

- une section sportive Basket

Dans le cadre de la formation continue (GRETA de l'Ain), le Lycée forme à la rentrée 2015 des CAP Constructeur bois en 1 an (12 stagiaires), des CAP Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques (12 élèves stagiaires) et des monteurs réseaux par mention complémentaire (12 stagiaires). La majorité des stagiaires ont un statut de salarié en alternance en contrat de professionnalisation.

Toujours dans le cadre GRETA, le lycée accueille environ 1000 stagiaires par année scolaire dans des stages de formation.

Le lycée Alexandre Bérard propose une diversité de formation qui permet une mixité filles et garçons (1 tiers de fille - 2 tiers de garçons)

L'ensemble des formations proposées permet une insertion professionnelle rapide car leurs capacités d'accueil correspondent aux besoins et à la capacité d'absorption du marché de l'emploi du bassin ZTEF Bugey Plaine de l'Ain côtière.

Pour répondre au besoin de main d'œuvres dans les métiers de la logistique dans la ZTEF, il serait peut-être pertinent d'envisager d'ouvrir des formations dans cette filière.

En incluant les élèves de la MDLS et les formations diplômantes du Greta, le lycée Alexandre Bérard accueille plus de 620 élèves pour l'année scolaire 2015-2016.

Parmi ces 620 élèves, 105 sont hébergés dans notre internat (capacité d'accueil 150 élèves).

Les 45 places restantes sont occupées par des élèves du lycée de la plaine de l'Ain d'Ambérieu.

4-Résultats aux examens Juin 2015.

		2012	2013	2014	2015	Académie 2015
CAP	Serrurier M étallier	87,5	55,56	22,22	53,85	77,2
	Technicien C onstructeur B ois	A	85,71	60	69,23	82,9
	Employé de C ommerce M ulti S pécialité	100	100	100	100	91,7
	Préparation et R éalisation d' O uvrages E lectriques	60	87,5	81,82	72,73	77,2
BEP	Technicien C onstructeur B ois	66,6	70	100	83,33	68
	Technicien en Installation des S ystèmes E nergétiques et C limatiques	64,2	100	81,82	85,71	82
	M enuiserie A luminium, V erre	92,8	72,73	50	100	83,3
	M aintenance des E quipements I ndustriels	80	85,71	61,54	100	77,6
	S ystèmes E lectroniques N umériques	91,6	100	100	90,91	87,3
	E lectrotechnique, E nergie, E quipements C ommunicants	100	78,57	100	85,71	74,8
	C ommerce (métiers de la relation aux clients et aux usagers)	a	90,91	77,78	100	84,1
	G estion A dministration (métiers des services administratifs)	95	100	95,83	90,91	74,2
BAC PRO	Technicien C onstructeur B ois	73,3	75	55,56	81,82	83,8
	Technicien en Installation des S ystèmes E nergétiques et C limatiques	90	92,31	92,86	91,67	86,8
	M enuiserie A luminium, V erre	68,7	61,54	30	30,77	64,5
	M aintenance des E quipements I ndustriels	65	57,14	81,82	63,64	73,8
	S ystèmes E lectroniques N umériques	73,62	92,31	92,86	100	88,6
	E lectrotechnique, E nergie, E quipements C ommunicants	72	60	78,57	100	76,1
	C ommerce	89,5	91,3	100	86,36	86,9
	G estion A dministration	A	A	A	70,83	80,4
	BTS F luide E nergie D omotique Option « G énie C limatique et F luidique »	100	76,92	75	78,57	85,7

Pour être crédible, ces résultats aux examens doivent être confrontés au taux d'accès aux diplômes.

Taux de passage

Taux (%)	2010		2011		2012		2013		2014	
	Etab.	Acad.								
Taux de passage de 1ère année de CAP en 2 ans en 2ème année de CAP en 2 ans	85,9	73,4	76,9	73,8	72,2	74,1	84,9	73,3	84,6	73,3
Taux de passage de 2nde Pro en 1ère Pro	81,6	80,6	81,3	79,6	87,4	83,6	90,6	84,6	87,4	83,7
Taux de passage de 1ère Pro en Terminale Pro	90,0	84,4	88,6	84,6	91,2	85,0	88,5	87,4	87,5	88,2

L'analyse de ces deux tableaux montre que globalement les résultats sont bons, sauf dans quelques filières où les taux peuvent conduire à poser la question de la gestion de l'hétérogénéité.

5 – Ressources humaines

Âge des enseignants

En %	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Etab.	Acad.										
Moins de 35 ans	16,7	17,6	10,1	17,2	12,7	15,8	10,5	12,9	13,3	13,7	11,3	13,2
De 35 à 50 ans	59,0	55,8	62,0	56,0	57,0	57,3	53,9	57,9	56,0	56,6	53,5	56,8
Plus de 50 ans	24,4	26,6	27,8	26,7	30,4	26,9	35,5	29,2	30,7	29,6	35,2	30,0

Ce tableau montre que la population des enseignants est vieillissante et que peu de jeunes professeurs arrivent dans l'établissement.

3/ Problématiques de l'établissement et axes de progrès

- difficultés d'accueil et d'intégration des élèves entrant en seconde baccalauréat professionnel et en première année de CAP. Les élèves entrant en formation professionnelle sont de plus en plus jeunes et immatures. D'autre part, les élèves de CAP sont en grande majorité des élèves à besoins particuliers (SEGPA, ULIS, ITEP, Allophones ...). Les équipes pédagogiques rencontrent de grandes difficultés pour gérer ces élèves à besoins particuliers, notamment lors des séances d'atelier où la sécurité des élèves est très difficile à assurer.

Le climat scolaire s'est dégradé depuis ces dernières années (Incivilités dégradations, déclenchements très fréquents de l'alarme incendie, incivilités, bagarres....).

- l'internat rencontre depuis plusieurs années des difficultés de fonctionnement (Dégradations, déclenchement d'alarme incendie, incivilités, bagarres...). Ces difficultés de fonctionnement ont trois causes principales :

- des locaux peu fonctionnels

- une organisation du fonctionnement peu structurée

- les difficultés d'accueillir et de faire cohabiter des publics n'ayant pas les mêmes attentes et la même maturité (**Élèves de CAP en grande difficulté issu de SEGPA, ULIS ITEP Allophones** et des élèves de baccalauréat professionnel et de baccalauréat général).

- le lycée Alexandre BERARD est un établissement qui a une emprise foncière très importante avec des bâtiments dispersés. Ces conditions matérielles et l'organisation de l'établissement par filières ne favorisent pas la communication et la mise en place d'un projet pédagogique collectif avec l'ensemble des personnels de l'établissement.

2 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➤ objectif n°1 : « garantir la réussite de tous les élèves en accompagnant mieux les élèves entrants »

➤ objectif n°2 : « améliorer le climat scolaire »

➤ objectif n°3 : « améliorer la communication interne et externe du lycée »

3 LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

- mettre en place une ou deux journées pour accueillir spécifiquement les élèves entrants
- encourager les expériences et les innovations pédagogiques pour enseigner autrement (Classes Neurosciences, classes sans notes,.....)
- développer les dispositifs d'aide aux élèves en situation de décrochage
- redéfinir les contenus de l'accompagnement personnalisé des élèves plus particulièrement des élèves entrants (aide à l'intégration, travail sur les savoir être, travail sur la recherche de stage, Apprendre à apprendre....)
- former les enseignants pour accompagner les élèves à besoins particuliers (FIL)
- mobiliser et accompagner les élèves du CVL et de la MDL comme force de proposition notamment pour mettre en place des projets sur le vivre ensemble et le sentiment d'appartenance.
- favoriser les échanges et analyses de pratiques entre les collèges et le lycée.
- développer l'usage du numérique

4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et région)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

- mise en place de formations d'initiative locale (FIL) autour des trois axes suivants :
 - ☛ numérique
 - ☛ accompagnement et suivi pédagogique des élèves : pratiques de différenciation pédagogique, mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé
 - ☛ prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

Région

- la Région s'engage à consacrer des ressources et des compétences de l'expertise régionale dans les domaines culturel et artistique, pour accompagner le lycée dans la mise en œuvre de ses objectifs.
- la Région s'engage à consacrer des ressources dans le domaine de la citoyenneté pour accompagner le lycée dans la mise en œuvre de ses objectifs.
- pour accompagner le lycée dans la mise en œuvre de ses objectifs, la Région s'engage à consacrer les ressources et les compétences de l'expertise régionale dans le domaine de l'orientation et la découverte des métiers, notamment à travers le SPRO (service public régional de l'orientation).

5 DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectif doit être établi et signé en trois exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration :

Vote du Conseil d'Administration :

A _____, le

Le chef d'établissement,

Vu, le
L'inspecteur d'académie -
Directeur académique des services de l'éducation nationale de

A _____, le
La Rectrice de l'académie de Lyon,

A _____, le
Le Président de la région Auvergne Rhône-Alpes,

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : MIEUX ACCUEILLIR LES ELEVES RENTRANTS

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de passage de 1ère année de CAP en 2 ans en 2ème année de CAP en 2 ans	84 %	93 %
Taux de passage de 2nde Pro en 1ère Pro	87 %	93 %
Taux de réussite au CAP Serrurier Métallier Maintenir les résultats aux examens de toutes les filières au minimum à la moyenne académique	53%	77%

Objectif : AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de conseils de discipline	8	5
Nombre de jours d'exclusion	60	40
Nombre de projets pédagogiques mis en place en interne	5	10

Objectif : AMÉLIORER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE DU LYCÉE

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de connexions au site WEB	3795 visite(s) en 2015	10% d'augmentation
Mise en place de l'ENT Région	0	Rentrée 2017